🏢 Assurer la Construction

⏳ 1 jour (7h30)
éligible DDA

ATRC1J

L’assurance Tous Risques Chantier de A à Z

Objectifs

Maîtriser le contrat Tous Risques Chantier dans son ensemble : appréhender les risques propres à la phase chantier, cerner le périmètre des garanties de base et optionnelles, savoir analyser le risque à la souscription et conduire la gestion d'un sinistre survenu avant réception.

Programme

1 .Les risques entourant la phase chantier
La garde du chantier
les repères temporels
Les ouvrages concernés

2 .L'anatomie du contrat TRC
Les spécificités du contrat
La garantie de base travaux
Les points sensibles du chantier : incendie, vol, effondrement
Les garanties optionnelles : existants, maintenance-visite, TRME, pertes financières, extension RC du maître d'ouvrage
Les pièges à contourner

3 .**Souscrire le risque chantier**
Informations administratives, comptables et techniques ; la prime

4 .La gestion du sinistre en cours de chantier
La déclaration
L’expertise et le périmètre du chiffrage
Recours et renonciation

Public

Juristes d’entreprise
Professionnels du secteur de l’assurance,
Gestionnaires contrat ou sinistre
Responsable équipe travaux

Prérequis

Evoluer dans le domaine de l’assurance, de la construction ou de l’immobilier ou avoir suivi “Panorama des garanties en assurance construction”

Moyens pédagogiques

▶️ **en amont** : test de positionnement
⏯️ **durant la formation** :

- support pédagogique remis au stagiaire;
- exposés et aides visuelles (schémas, logigrammes);
- méthodes dynamiques et collaboratives

Modalités

Intra : mini 3 participants ; devis sur demande
Inter : classes virtuelles - **390 € HT par participant**

- **15 mars 2027**
- **21 mai 2027**
- **1er octobre 2027**
- **3 décembre 2027**

♿ parcours accessible aux personnes en situation de handicap.

📝 **renseignements et inscriptions**
06.86.98.87.21 apicheyre@apixel-conseil.com
remplir le formulaire en cliquant ici

🎓 Formation non certifiante, sanctionnée par une attestation de fin de formation
💶 Financement : OPCO ou plan de développement des compétences. Non éligible au CPF